

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023

Délibération n°2023.03.028

**Rapport sur la situation de GrandAngoulême en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes**

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Hélène GINGAST, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.028**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

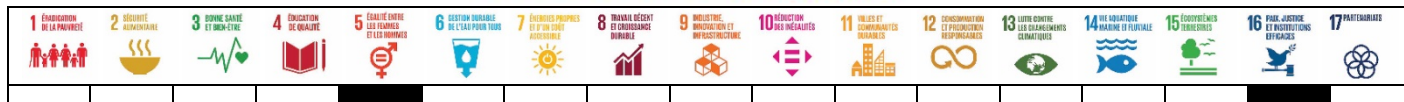
RAPPORT SUR LA SITUATION DE GRANDANGOULEME EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILÉ

Enjeux :[99999 -9) NON VENTILÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 5 : Politiques d'égalité, lutte contre les discriminations
ODD 16 : Décisions inclusives, luttes contre les violences

GrandAngoulême s'est engagé depuis 2012, dans la lutte contre les discriminations directes ou indirectes en adoptant, par délibération n°120 du 7 juin 2012, une Charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations.

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle. Les autorités locales, qui sont les sphères de gouvernance les plus proches de la population, représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent dans leurs domaines de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a posé un cadre général sur l'égalité entre les sexes. Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, est le point de départ d'une mise en œuvre concrète et pérenne de l'égalité réelle dans la fonction publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61), les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant·e·s ont l'obligation de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Il doit permettre de sensibiliser les élu·e·s et agent·e·s de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et de rendre visible ce sujet aux yeux de tous.

L'article D2311-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) crée par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise que ce rapport :

- fait état de la politique de ressources humaines de l'intercommunalité en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes et présente un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en la matière,
- présente les politiques menées sur le territoire communautaire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à la favoriser. Il comporte un bilan des actions conduites dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'agglomération en lien avec le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » qui s'articule autour de 3 grands axes : la cohésion sociale et territoriale, le changement climatique et le développement économique,
- peut comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Je vous propose donc :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Rapport 2022 sur la situation en matière d'ÉGALITÉ entre les FEMMES et les HOMMES de GrandAngoulême

Mars 2023

Accuse de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



L'inégalité n'est pas une fatalité ! C'est en effet avec cette conviction que les élus de GrandAngoulême se mobilisent pour promouvoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, et faire vivre cette parité au-delà des frontières de notre institution, sur le territoire de notre agglomération.

C'est d'ailleurs tout le sens de la délégation égalité femme-homme que j'ai souhaité confier à Anne-Laure Willaumez à l'occasion de ce mandat. A l'échelle des communes, GrandAngoulême a engagé une dynamique de travail collaborative sur le sujet : un groupe de travail composé d'élus communaux et intercommunaux a ainsi pu travailler ensemble sur cette thématique de l'égalité ô combien essentielle.

En 2022, avec le 1^{er} rapport Égalité que nous avons présenté à l'assemblée communautaire, nous avons pu prendre conscience collectivement de la richesse des actions conduites par notre agglomération dans un certain nombre de politiques publiques, et notamment dans celle de la lutte contre les violences faites aux femmes. Merci aux élus et aux techniciens qui ont participé à ce travail de fond.

Bien sûr, d'autres actions sont à réfléchir et à mettre en œuvre pour que cette dimension égalitaire tant appelée de nos vœux puisse irriguer l'ensemble de nos politiques. Sensibiliser, informer, agir sont les maîtres-mots pour permettre le changement des mentalités et faire naître plus d'équité. Comme moi, vous savez que les préjugés, stéréotypes, discriminations accentuent les inégalités, peuvent briser la communication et entraîner l'exclusion.

Alors, soyez convaincus que nous luttons quotidiennement à GrandAngoulême pour les mettre à mal. L'égalité ne doit pas être une vaine incantation ; elle doit se concrétiser dans les faits et rester au cœur des enjeux de nos politiques publiques, tant économiques que sociales. Je vous laisse découvrir dans ces pages comment GrandAngoulême met ce principe impérieux en action.

Bonne lecture.

Xavier BONNEFONT
Président de GrandAngoulême.

Directeur de la publication :

Xavier Bonnefont
Président de GrandAngoulême

Direction de la rédaction :

Isabelle Moreau
Catherine Phlippoteau

Mise en page :

Service communication

Rédaction :

Isabelle Moreau
Catherine Phlippoteau
Ludivine Poulette

Photographies/illustrations :

Mentions spécifiques

Diffusion :

Numérique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Sommaire

La politique des ressources humaines de GrandAngoulême en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	4
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	5
Bilan et orientations des actions du plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	7
Les politiques menées par GrandAngoulême sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	9
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	10
4 actions de prévention et de lutte contre les violences dans l'espace public en Nouvelle-Aquitaine	10
Demandez Angela	11
Un guide de solutions contre le harcèlement de rue	11
Des cours d'auto-défense pour les femmes en partenariat avec le FLEP	12
Théâtre de rue « Dessopressor 3000 » - Cie Arlette Moreau de Poitiers	12
La lutte contre les violences sexistes et sexuelles du CIDFF	13
Prévention/sensibilisation des violences sexistes et sexuelles en milieu festif	14
Soutien aux opérations d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences conjugales	15
Intégrer l'égalité les projets de renouvellement urbain	16
Lab'Oru : comment bien aménager les quartiers en ORU	16
Valoriser la place des femmes artistes	17
Les Drôlesses Musiciennes : étude sur le parcours des musiciennes en Charente	17
Programmation culturelle de GrandAngoulême	18
Soutenir l'insertion professionnelle des femmes	19
La Cité de l'Emploi	19
Encourager l'entrepreneuriat des femmes	20
Entreprendre et innover au féminin / L (CREENT)	20
Espace test agricole en maraîchage biologique	21
Formation « De l'idée au projet : 7 jours pour développer l'agriculture en milieu rural »	22
Encourager la mobilité de toutes et tous sur le territoire	23
Réaliser un état des lieux des pratiques de mobilité et notamment celles des femmes sur le territoire	23



La politique des ressources humaines de GrandAngoulême en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

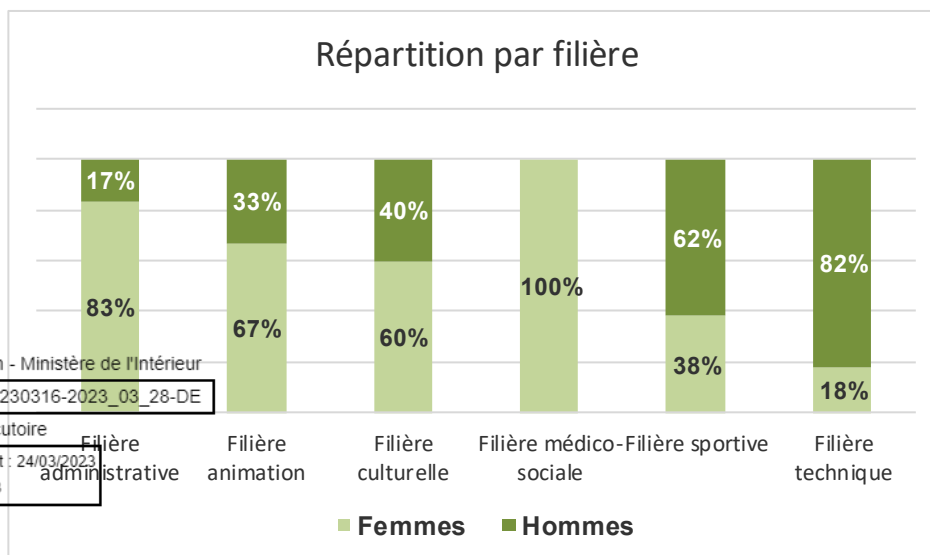
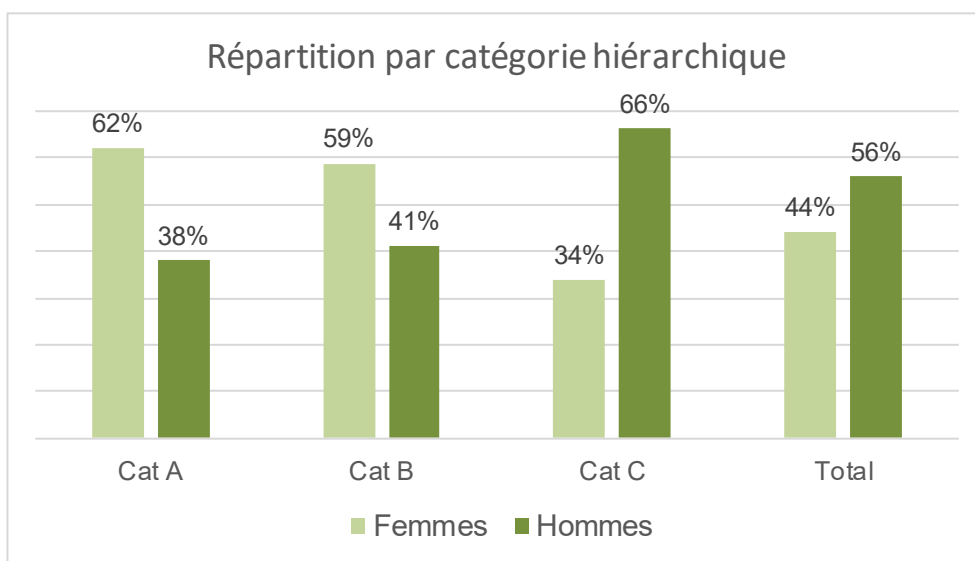
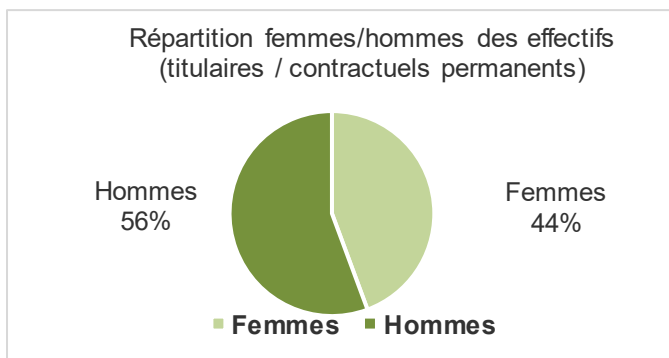
Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Les indicateurs (données au 31/12/2022) illustrent la situation en matière d'égalité professionnelle au sein de la communauté.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

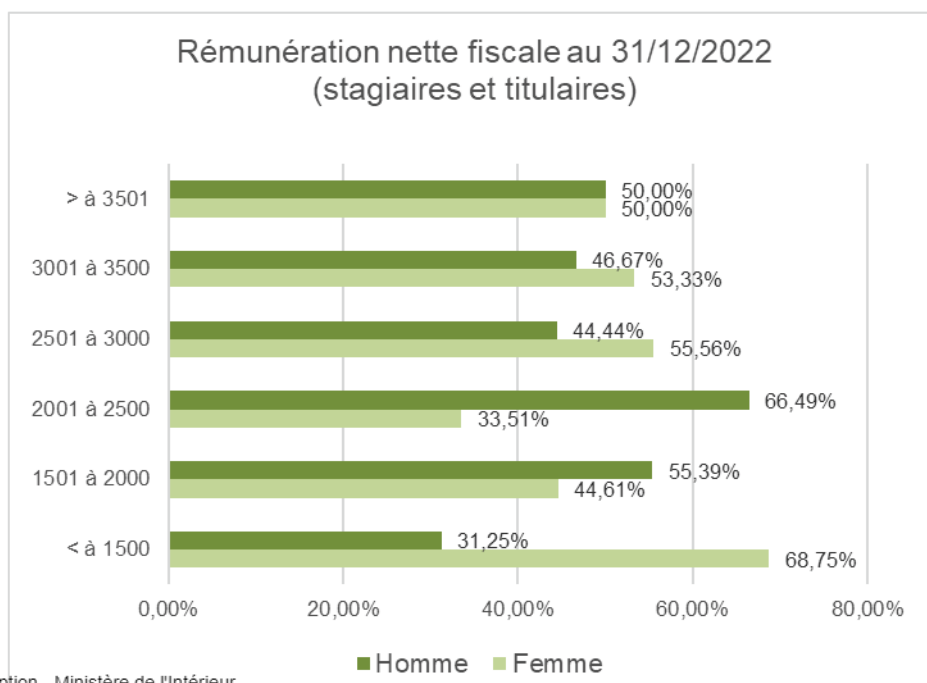
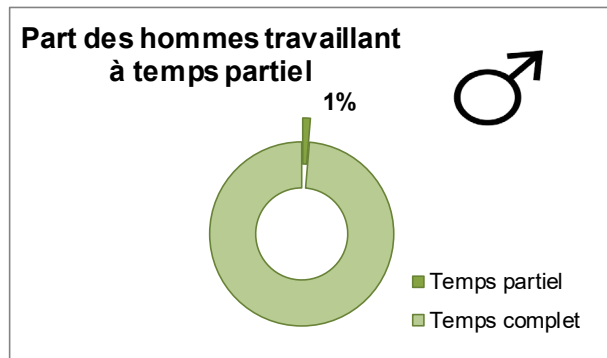
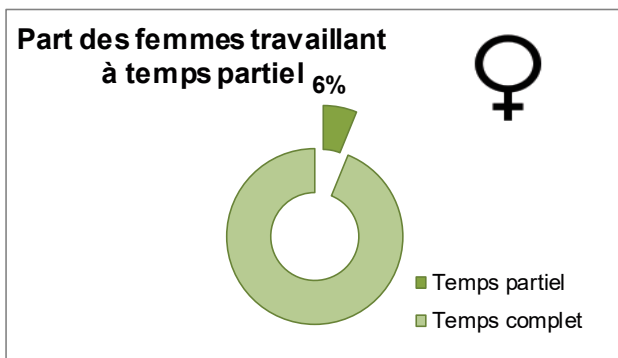
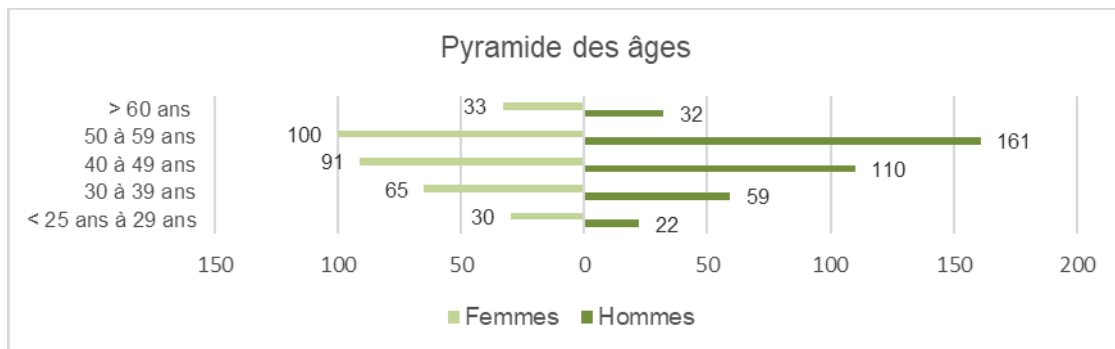
016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Bilan et orientations des actions du plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de GrandAngoulême



Rendu obligatoire depuis la loi du 6 août 2019, Grand Angoulême a choisi d'engager une démarche exemplaire en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dès 2021, la création d'un logo a permis de fédérer les agents autour de ce projet.

L'ÉGALITÉ N'EST PAS UNE OPTION !

GrandAngoulême s'engage pour l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes

En 2022, un réseau de « 15 référents égalité » représentatifs de l'ensemble des directions, a été constitué après une formation approfondie de ses membres.

Débutée en 2022, une action obligatoire de sensibilisation de l'ensemble des agents et élus communautaires via le CNFPT d'une part et l'AMF d'autre part se poursuivra en 2023-2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Affiche communication interne sur l'égalité
GrandAngoulême 2022



Bilan et orientations des actions du plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de GrandAngoulême



La diffusion à tous les agents d'un questionnaire début 2022, a permis de mieux cibler et adapter les actions du plan réparties selon 4 axes :

Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération :

Mise en place du **RIFSEEP** au 1^{er} janvier 2020 classant l'ensemble des emplois dans 10 groupes de fonction, indépendamment du sexe des personnes occupant lesdits emplois.

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois et promotions :

L'adoption en mai 2021 du **volet « carrière » des lignes directrices de gestion** est intervenue selon plusieurs principes et en particulier celui de garantir **l'équité générale des promotions** au sein des différents services communautaires. Ainsi, la tenue d'une commission d'harmonisation composée de l'ensemble des membres de la direction générale a été maintenue afin d'assurer une cohérence à l'échelle de la collectivité et le respect de certains critères en matière d'égalité professionnelle femme/homme, d'équilibre des métiers et/ou des directions de rattachement.

L'aménagement des locaux du personnel veille à prévoir des **vestiaires femmes/hommes**.

Les équipements de protection individuels (**EPI**) fournis aux agents sont désormais adaptés aux morphologies femmes/hommes.

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale :

Depuis juillet 2022, l'adoption du **règlement du temps de travail** des agents communautaires offre désormais, lorsque l'organisation du service le permet, une pluralité de scénarios de temps de travail en vue de concilier la vie personnelle et professionnelle.

Enfin, le développement du **télétravail**, avec mise en place de l'indemnité de télétravail (2,50€/jour), est de nature à favoriser l'articulation des temps professionnels et personnels.

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes :

Depuis juin 2021, un **dispositif anonyme de signalement des violences** sexuelles et sexistes, des situations de discrimination et de harcèlement est disponible et librement accessible par tous les agents. Il a vocation à réceptionner les signalements liés à des violences sexuelles et sexistes, des situations de souffrance au travail/RPS, des agressions verbales, physiques et incivilités, des discriminations et de harcèlement moral et sexuel.

Par ailleurs, les référents prévention au sein des différentes directions ont été formés/sensibilisés sur cette thématique en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Les politiques menées par GrandAngoulême sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



4 actions de prévention et de lutte contre les violences dans l'espace public en Nouvelle-Aquitaine

Une étude a été faite en 2018 sur le territoire de GrandAngoulême avec le concours de deux chercheurs du laboratoire ARESVI de l'Université de Bordeaux sur le thème : « Si on parlait du harcèlement et des discriminations dans l'espace public ? »

les principaux constats et axes de travail de cette étude sont les suivants :

- Des villes aménagées sans questionner les usages de l'espace selon les sexes et qui ne favorisent pas la mixité, au détriment des femmes.
Axe de travail 1 : rendre le territoire accueillant pour toutes et tous
- Le harcèlement sexiste et sexuel porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes et entrave leur libre circulation.
Axe de travail 2 : réduire le harcèlement
- Des femmes qui n'ont pas confiance en elles et qui ne se sentent pas légitimes dans l'espace public.
Axe de travail 3 : renforcer le pouvoir d'agir des femmes

Un KIT de prévention décliné en 2022 sur le territoire de GrandAngoulême : 4 projets qui répondent aux objectifs de cette étude.

Partenariat mis en place avec les acteurs associatifs et professionnels, nos réseaux de partenaires publics et l'État.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

« Demandez Angela ! »

en partenariat avec les communes, le planning familial et l'État

Créer un réseau de commerçants engagés, lutter contre l'insécurité, permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs, sensibiliser le grand public au harcèlement de rue.

Un réseau de commerçants volontaires pour accueillir les victimes de harcèlement dans l'espace public est en train de se mettre en place à Angoulême, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre. Lancement du débuté en 2022.

En demandant « où est Angela », la victime alertera le commerçant, qui pourra la mettre en sécurité dans un endroit isolé, et appeler les services pertinents (proches, taxi, police...).

Ce dispositif est géré par la mission égalité, le service commerce de GrandAngoulême et les communes.

Déjà plus de 80 commerçants ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif !

Ces commerçants sont formés par le planning familial et la Police nationale. Un macaron et une fiche réflexe sont remis après le temps de sensibilisation.

Financement : État et GrandAngoulême



Un guide de solutions contre le harcèlement de rue



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Informier et former les professionnel.le.s, lutter contre le harcèlement de rue

25 animateurs jeunesse de 14 structures du territoire ont bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation proposée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en septembre 2022.

GrandAngoulême va largement diffuser, notamment dans les espaces fréquentés par un public jeune, le guide conçu par l'association « Stop harcèlement de rue Nouvelle-Aquitaine » : ce guide de secours propose des solutions aux victimes et aux témoins.



Des cours d'auto-défense pour les femmes en partenariat avec le FLEP

En partenariat avec le FLEP (Foyer laïc d'éducation permanente) de Soyaux, la Compagnie « Sans Titre » a proposé aux femmes du quartier, en septembre et décembre 2022, des ateliers originaux qui permettent de mobiliser les ressources de chacun et chacune pour désamorcer les situations de harcèlement ou de violences.

Devant le succès de ces ateliers, ils seront reconduits en 2023.

Financement : État

Théâtre de rue « Dessopressor 3000 » Cie Arlette Moreau de Poitiers en partenariat avec le service culturel de la ville d'Angoulême

Faire prendre conscience, travailler sur le pouvoir d'agir.

« Dessopressor 3000 », consiste à proposer à un public non convoqué de tourner une grande roue de type roue de la fortune. La personne tombe sur une couleur qui correspond à une scène oppressante (violences dans l'espace public et harcèlement de rue) jouée par les comédiens. La personne dispose de deux chances pour améliorer la situation interprétée, avant de laisser sa chance à une autre personne.

23 novembre 2022 / 2 lieux à Angoulême : hôtel de ville et place Saint-Martial.

Une cinquantaine de personnes touchées de tous âges.

Financement : État



Théâtre de rue Dessopressor 3000 - novembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



La lutte contre les violences sexistes et sexuelles du CIDFF

Renforcement de l'expertise locale sur l'Égalité et la lutte contre les violences.

Soutien à l'expertise des intervenantes du CIDFF sur les problématiques de violences faites aux femmes afin de mener des actions de prévention auprès du grand public et notamment des plus jeunes (établissements scolaires, forums jeunesse, structures d'insertion à l'emploi...), d'accompagner les femmes victimes vers un mieux-être et la reprise d'autonomie dans leur vie quotidienne et d'apporter des ressources méthodologiques aux professionnel.les du territoire pour favoriser dans leur pratique l'égalité femmes-hommes et le repérage, la compréhension et la prise en compte des situations de violences.
Subvention : 6 000 € dans le cadre du contrat de ville.

Financement : État, les 3 communes en contrat de ville et le Département.



99 %

**ont déjà été victimes
d'un acte ou commentaire
sexiste au moins une fois
dans leur vie en France**

Source : HCE, Rapport « 2^e état des lieux du sexisme en France », 2019 (chiffres OpinionWay).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Prévention/sensibilisation autour des Violences Sexistes et Sexuelles en milieu festif

Création d'un groupe de travail pour :

- Constituer un collectif d'acteurs de l'évènementiel culturel autour de la prévention des VSS.
- Créer une campagne de communication commune, des actions de formation à destination des salarié.es et bénévoles,
- Rédiger un protocole commun à destination des prestataires, créer des groupes de bénévoles dédiés à la prévention sur nos évènements.

30 professionnels locaux formés à la prévention des VSS. 6 professionnels formés à la transmission flash auprès des bénévoles, 1 campagne de communication créée avec des illustratrices locales, un protocole diffusé sur nos évènements.

Participant.es au groupe de travail monté à l'initiative de la Nef : Musiques Métisses, les Abattoirs salle de concert de Cognac, Collectif l'Enfant Sauvage, Festival Les Insolantes.

Financement : Action financée par la délégation au droit des femmes de la Préfecture de Charente.



Affiche La Nef 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

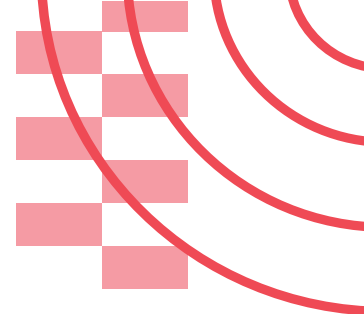
016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023





Soutien aux opérations d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences conjugales

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de GrandAngoulême soutient le développement d'opérations d'hébergement d'urgence situées en communes qu'elles soient rurales ou plus urbaines.

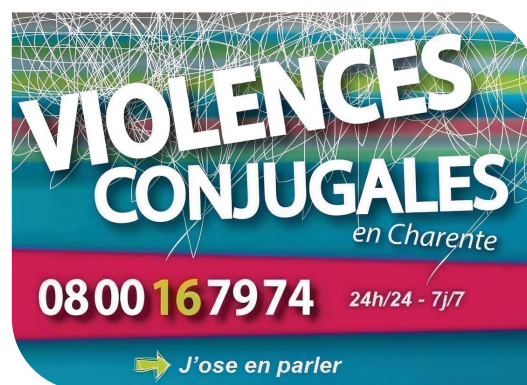
A travers le développement de ce maillage territorialisé, l'agglomération et les communes souhaitent proposer des solutions de mise à l'abri face à l'urgence de certaines situations. Les logements sont ainsi adaptés pour accueillir des familles de façon temporaire.

Ils sont gérés par l'AFUS 16 (gestionnaire du 115) et sont accessibles 24h/24, 365 jours par an sur des séjours de 48h à 72h.

Sur l'année 2022, c'est la commune de Fléac qui a développé 5 places réparties en 2 logements en partenariat avec l'OPH de l'Angoumois. Cette opération a bénéficié d'un financement de GrandAngoulême à hauteur de 20 000 € dans le cadre de l'appel à projet 2022.



35 places
sur la Charente pour
les personnes victimes de
violences conjugales
gérées par le CHRS-
violences conjugales



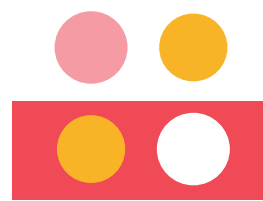
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Lab'ORU : comment bien aménager les quartiers en ORU

Accompagner les maîtres d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain vers la réalisation d'aménagements plus égalitaires et un urbanisme favorable à la santé.

L'année 2022 a eu pour objectif de poursuivre le travail d'acculturation des partenaires de l'ORU à l'aménagement égalitaire et à l'urbanisme favorable à la santé initié en 2020. Les deux communes porteuses d'une opération de renouvellement urbain ont complètement investi ces sujets en menant chacune des Evaluations d'Impact en Santé - EIS (pour l'Espace St-Jean à la Couronne et l'équipement éducatif pour Angoulême). Ces EIS sont venues clairement nourrir favorablement ces projets.

Egalement, elles ont sollicité l'accompagnement du bureau d'étude L'AROBÉ spécialisé dans l'aménagement égalitaire et notamment Edith Maruejols géographe et sociologue du genre :

- Analyse sur esquisse d'un projet d'équipement éducatif (bâtiments, cours et abords) porté par la ville d'Angoulême.
- Mission Egalité dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre relatives aux opérations Espace St-Jean et Liaison douce Nord-Sud à La Couronne.
- Accompagnement dans le cadre du projet Cœur d'école consistant à travailler avec les équipes éducatives, élèves, équipes techniques de la commune pour réaménager les cours d'école de manière plus égalitaire.

En décembre 2022, GrandAngoulême a souhaité porter à connaissance des 38 communes ces initiatives et les bonnes pratiques initiées dans le cadre du renouvellement urbain pouvant être transférables sur d'autres territoires à travers un « Séminaire ORU Santé - Egalité ».

Partenariat : ARS, L'Arôbe, communes d'Angoulême et de la Couronne, ORS

Prise en compte des questions égalitaires dans les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, déploiement de prestations de missions d'aménagement égalitaire, prise en compte des recommandations dans la réalisation des aménagements.

Financement : État/ Agglomération de GrandAngoulême



Séminaire ORU - décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Les drôlesses musiciennes : étude sur le parcours des musiciennes en Charente

Analyser les freins à la pratique musicale des femmes.

Grâce à l'étude menée entre novembre 2021 et mai 2022 (180 questionnaires, 11 entretiens), nous avons pu constater que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes dans les structures d'enseignement musical mais qu'elles ne pratiquent quasiment plus une fois adulte.

Elles représentent 9 % des artistes programmées en 2019 à La Nef et 14% des usagères des studios.

Elles sont dans la grande majorité des cas chanteuses ou pianistes, elles ne sont que 12% à pratiquer la batterie, 14% la guitare. 71% ont une pratique solo à domicile, alors que les garçons jouent très majoritairement en groupe.

Elles ont besoin d'une pratique encadrée, arrêtent pour la plupart au moment du changement de ville pour les études et celles qui auraient continué arrêtent à l'arrivée du 1^{er} enfant.

Du fait de leur faible représentation, elles se sentent exclues des réseaux d'artistes, et souvent infériorisées du fait d'une pratique du chant non reconnue comme une pratique instrumentale. Le soutien de l'entourage est déterminant (famille, couple)

dans la capacité à poursuivre leur pratique. L'enquête conclut sur un nombre important de préconisations relatives aux lieux d'enseignement, de répétition, de diffusion, à destination de l'éducation nationale et des collectivités.

Des actions sont mises en place à partir de novembre 2022 : mentorat local, interventions dans le secondaire, dans les établissements d'enseignement artistique, dans les lieux de musiques actuelles.



Illustration : ©Honka Tonks

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Valoriser la place des femmes artistes

Programmation culturelle de GrandAngoulême

S'engager dans la valorisation des créations artistiques portées par des femmes dans les politiques événementielles culturelles de GrandAngoulême

GrandAngoulême porte 2 projets événementiels phares qui participent au foisonnement culturel de l'agglomération : Mars en Braconne et Les Soirs Bleus.

La diffusion d'artistes féminines sur le festival Mars en Braconne

Pour sa 19^e édition, le festival Mars en Braconne continue de créer un espace d'expression culturelle ouvert à tous. Théâtre, concerts, cirque, danse, ateliers ont investi les communes de GrandAngoulême d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme et Vindelle. 13 représentations ont été proposées sur la quinzaine avec une cible toute particulière au public famille et le jeune-public.

Une majorité des spectacles proposés sur le festival Mars en Braconne est portée par des femmes. Neuf propositions artistiques programmées sur treize :

- Pamela Badjogo
- LN Le Cheviller (30 000 Cailloux pour le Consul)
- Cléo. T (How Do you Find your Way in the dark ?)
- Cie La Ruse (P.I.E.D.)
- Cie Le Veilleur (Prodiges)
- Cie Bestioles (Hippocampe)
- Cie La Bouillonnante (Histoire de la Mouette et du chat qui lui apprend à voler)
- Cie Michel Rabeux (L'Orang-Outang bleue)
- Cie Théia (Mille et une feuille)

Intégrer les artistes « Les drôlesses musiciennes » sur les Soirs Bleus

Pour les Soirs Bleus, événementiel estival, Grand Angoulême valorise des artistes féminines locales en intégrant trois artistes/groupes accompagnés par La Nef dans le cadre de l'étude des « Drôlesses Musiciennes ». Celles-ci seront proposées aux communes pour les intégrer sur leur date 2023.

Cie La Ruse - Mars en Braconne 2022



Concert de Pamela Badjogo - Mars en Braconne 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Soutenir l'insertion professionnelle des femmes

La Cité de l'Emploi

GrandAngoulême expérimente une Cité de l'Emploi destinée à renforcer l'insertion professionnelle de 50 femmes, majoritairement en situation de monoparentalité. La Cité leur propose un accompagnement totalement individualisé qui prend en compte les atouts et les contraintes de chaque situation personnelle.

Les parcours qui sont proposés mobilisent les services déjà existants sur l'agglomération et leur offre de services mais la Cité dispose aussi de moyens en propres pour mettre en place des solutions adaptées quand elles n'existent pas. La plus-value de la Cité réside dans cette flexibilité de son fonctionnement et sa capacité à innover.

En 2023, le sport intégrera les parcours d'insertion car des compétences exigées dans l'emploi se retrouvent dans des pratiques sportives. Les parcours sont assurés par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de la Charente. Pour cette expérimentation, un objectif de 50 parcours annuel a été fixé. Le CIDFF est l'opérateur technique du projet.

Pour accroître l'insertion dans l'emploi de femmes résidant sur les grands quartiers résidentiels sociaux de l'agglomération.

Partenariat : ANCT - GrandAngoulême - CIDFF

Financement : La Cité est financée sur 2 ans par l'État dans le cadre du contrat de ville

POURQUOI PAS MOI ?

- Vous êtes une femme âgée de + de 26 ans ?
- Vous avez envie de trouver un emploi ?
- Vous habitez
Champ de Manœuvres à Soyaux,
à Basseau-Grande Garenne,
Ma Campagne,
Bel-Air Grand-Font
à Angoulême,
ou à L'Étang des Moines
à La Couronne ?

**Venez rencontrer
les conseillères de
la Cité de l'Emploi**

JE ME LANCE !

La Cité de l'Emploi vous propose un accompagnement renforcé et adapté à votre situation en appui avec les partenaires de l'Emploi (Pôle Emploi), le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le département de la Charente, les Centres Communaux d'Action Sociale ...

CITÉS DE L'EMPLOI

Renseignements et rendez-vous : 05 45 92 34 02
contact@citedeemploi-grandangouleme.fr

Grand Angoulême

REPUBLIQUE FRANÇAISE
pôle emploi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Encourager l'entrepreneuriat des femmes



Entreprendre et innover au féminin

Sensibiliser, encourager et développer la création d'entreprises et l'innovation chez les femmes.

Le programme L(Créent) a pour objectif d'aider à confirmer le potentiel entrepreneurial des porteuses de projet, de valider a priori le potentiel et la faisabilité de l'idée des participantes, de permettre aux entrepreneures déjà immatriculées de revisiter leur modèle économique pour atteindre leurs objectifs, de donner envie et légitimité aux entrepreneures pour voir plus grand et leur permettre de bénéficier de retours d'expérience d'autres entrepreneures.

Le programme comprend 3 axes de travail :

- Révéler son talent d'entrepreneure
- Développer son ambition
- Cultiver la différenciation

L (CRÉENT)

Nombre de participantes qui poursuivent un accompagnement dans d'autres programmes ou qui créent leur entreprise.

22 participantes, entrepreneures ou femmes artistes, autrices des Industries Culturelles et Créatives.

18 ateliers sur 8 mois en 2022.



Photo de groupe L(CRÉENT)

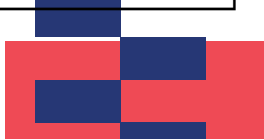
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023



Espace test agricole en maraîchage biologique

Depuis mars 2021, l'entrepreneuse à l'essai Louise Maurice, teste le maraîchage biologique sur l'espace de Camille Claudel à La Couronne.

Des porteurs.ses. de projets conforté.e.s ou non dans leurs parcours à l'installation et création d'activités maraîchères biologiques sur GrandAngoulême.

- Intégrer le dispositif de test agricole permanent dans les outils du territoire pour l'installation ;
- Mettre à profit le lieu test comme un tremplin local pour le maraîchage biologique ;
- Encourager et accompagner l'installation d'agriculteurs.trices non issus du milieu agricole (NIMA).

Financement : Convention triennale – 24 000 €/an.



Louise Maurice - Porteuse de projet : Espace test agriculture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

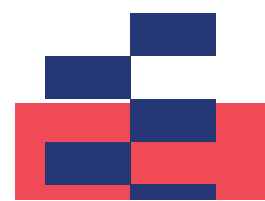
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Service Agriculture

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques



Formation « De l'idée au projet : 7 jours pour développer l'agriculture en milieu rural »

À destination des femmes, organisée par l'AFIPAR (Association d'éducation populaire)
à Marsac, 7 jours répartis sur 3 semaines, novembre-décembre 2022

Les objectifs

- Améliorer les connaissances de son environnement économique, social et professionnel ;
- Formuler un projet en phase avec ses aspirations et ses ressources ;
- Faire des choix opérationnels adaptés à son projet au niveau technique, financier et juridique ;
- Échanger avec d'autres porteur.ses de projet.

Le Bilan

- Qualité des échanges entre les candidats ayant partagé leurs doutes / expériences / motivations ;
- Identification des structures ressources pour l'accompagnement humain et économique de leurs projets d'installation ;
- Meilleure compréhension du rôle d'une collectivité – au travers de l'intervention de GrandAngoulême – dans l'aide à l'installation agricole sur le territoire.

7 candidates à l'installation ont participé aux modules de formation.

Financement : Participation et intervention du service Agriculture :

- Durant un des modules de formation pour présenter l'axe « Appui à la population agricole : installation et transmission » porté dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire de GrandAngoulême.
- Durant l'opération « AgriTour Installation 2021 », événement de mise en lien entre futurs cédants et porteurs.ses de projet via des visites de fermes / parcelles disponibles, mené en partenariat avec la commune de Marsac, ayant valorisé durant cet événement des parcelles agricoles communales à reprendre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Service Agriculture

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques

AFIPAR, association d'éducation populaire vous propose une
FORMATION DE L'IDEE AU PROJET **GRATUIT**
7 jours pour développer votre projet

VOUS AVEZ UN PROJET AGRICOLE OU EN MILIEU RURAL ?
Projet à plus value sociale, environnementale ou culturelle.
Vous ne savez pas par où commencer ?

AVEC DES MODULES SPECIFIQUES POUR LES FEMMES
TEMOIGNAGES ET VISITE DE FERME DIRIGEE PAR DES AGRICULTRICES

AVEC LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU RESEAU
Nouvelle-Aquitaine Initiatives Pour une Agriculture Écologique et Territoriale

DATES & LIEU
A MARSAC (16)
Lundi et mardi 29 et 30 novembre
Lundi et mardi 6 et 7 décembre
Lundi et mardi 13 et 14 décembre
+ 1 journée détail 2022 *

Avec le soutien financier de
Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Gironde
Union Européenne

Renseignements et inscriptions :
Eloïse TRUTEAU
AFIPAR Nouvelle-Aquitaine
12 bis rue St Pierre 79 500 MELLE
05 49 25 15 98 - 07 86 37 36 08
elodie1.afipar@orange.fr

Encourager la mobilité de toutes et tous sur le territoire

Réaliser un état des lieux des pratiques de mobilité et notamment celles des femmes sur le territoire

en récoltant des données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de mobilité et les freins

Enjeu de connaissance des pratiques de déplacements

Réaliser une enquête téléphonique auprès des habitants du Grand Angoulême.

Préparée en 2022, une grande enquête de mobilité a été lancée en 2023 auprès des habitants du Grand Angoulême, âgés de 5 ans et plus (3570 répondants attendus).

La méthode nationale normalisée qui a été retenue pour réaliser cette enquête permettra d'en comparer les résultats dans le temps (enquête locale de 2012) et avec d'autres agglomérations.

Les premiers éléments/résultats seront disponibles à l'automne 2023 ; ils permettront d'analyser les caractéristiques des déplacements des femmes et des hommes du territoire. Des analyses plus poussées sur la question du genre pourraient ensuite permettre de regarder plus finement les horaires et durées de déplacements, en lien avec l'accompagnement des enfants, l'accès aux différents modes de transports, etc.

L'enquête est menée par GrandAngoulême en partenariat avec le Cerema (AMO et référent technique de l'enquête).

Financement : La prestation d'enquête est confiée à la société Test-EdField pour 150 800 € HT et bénéficie d'un cofinancement de l'État à hauteur de 34 000 €.



016-200071827-20230316-2023_03_28-DE Visuels de l'enquête mobilité - janvier 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Service mobilité

Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants et de ses communes



Glossaire

AFIPAR : Association de formation et d'information des paysans et des ruraux

AFUS 16 : Fédération des acteurs de l'urgence sociale de la Charente (gestionnaire du 115)

AMF : Association des Maires de France

AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ARESVI Laboratoire de Bordeaux : association de recherches et d'études sur la Santé, la Ville et les Inégalités

CEREMA : Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (établissement public qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des politiques d'aménagement et de transport)

CHRS : Centre d'Hebergement et de Réinsertion Sociale

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

EIS : Evaluation d'impact en santé

EPI : Equipements de protection individuel

FLEP : Foyer laïc d'éducation permanente- Commune de Soyaux

GA : GrandAngoulême

NIMA : Non-issu•e du monde agricole

OPH de l'Angoumois : Office public de l'habitat de l'Angoumois

ORS : Observatoire régional de la santé

ORU : Opération de renouvellement urbain

PLH : Programme local de l'Habitat

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RPS : Risques psycho-sociaux

VSS : Violences sexistes et sexuelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

